

Le vendredi 15 janvier,
A Saint Etienne,



A Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Loire,

Objet : Impact financier des retards d'avancement d'échelon

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Suite aux nouvelles dispositions de prise en compte des périodes de congé parental et de disponibilité pour élever un enfant dans la limite de 5 ans sur l'ensemble de la carrière, le ministère devait mettre à jour le logiciel Agape début décembre.

Actuellement, de nombreux agents nous font part de leur stupeur de constater que leur traitement ne correspond toujours pas à l'échelon auquel ils sont censés être depuis septembre 2020.

Dans le contexte économique actuel, il est particulièrement regrettable que les personnels ne puissent pas être payés justement, certains attendant toujours plusieurs centaines d'euros de retard de paiement.

Par ce courrier, le SE-Unsa vous demande d'informer les personnels en attente de paiement rétroactif, du calendrier prévisionnel de ces versements.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Mathilde Point,
Secrétaire Départementale
SE-Unsa 42